



RÉGIME DE RETRAITE DES IEG LA COUR DES COMPTES PUBLIE UN RAPPORT TOTALEMENT À CHARGE SUR ORDRE DU GOUVERNEMENT!

C'est par une dépêche AFP datée d'hier soir, que nous avons appris que la Cour des comptes s'est livrée à une charge sans précédent contre les acquis sociaux des personnels actifs et retraités des Industries Électriques et Gazières, en préconisant une accélération de la « réforme » des régimes spéciaux.

FO Énergie et Mines **dénonce vivement cette attaque en règle de la Cour des comptes**, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, le fait d'apprendre par la presse le contenu de ce rapport démontre l'absence de toute considération que manifeste ce haut lieu de l'idéologie ultralibérale à l'endroit des organisations syndicales.

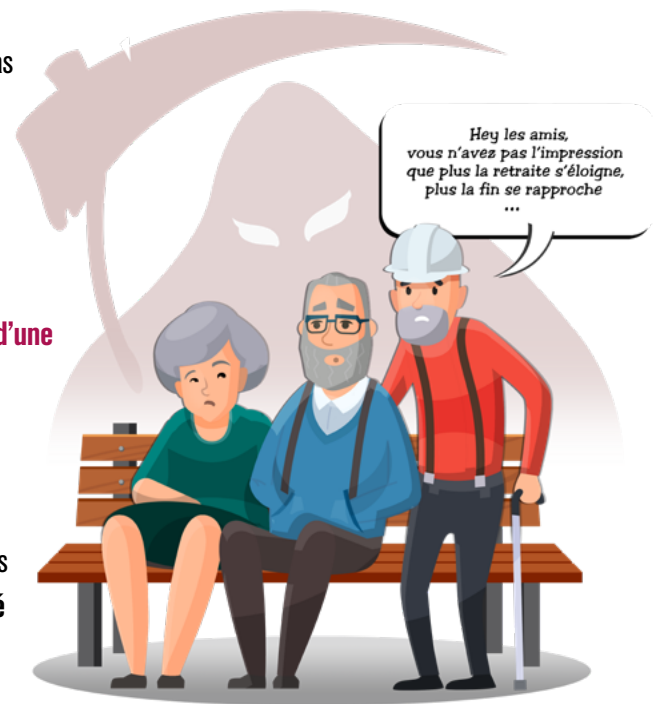
Certes, elle nous avait reçus en mars dernier, mais nous n'avons absolument pas été entendus.

C'est d'ailleurs ce que nous avons indiqué dans le compte-rendu que nous avons fait à l'issue de cette audition, car nous ne nous faisons aucune illusion sur leur attitude.

Mais le résultat est encore plus affligeant tant il est totalement empreint d'une mauvaise foi qui discrédite ses auteurs.

Jugez-en plutôt !

Quand la Cour des comptes demande « une meilleure efficacité dans la gestion des caisses de retraite », sait-elle que **la CNIEG a été plébiscitée pour la qualité de sa gestion par le MEDEF lui-même ?**



Quand elle demande «une transparence accrue des financements», elle feint d'oublier que **toutes les décisions prises pour notre régime ont été débattues et votées par la représentation nationale.**

Quand elle demande une «accélération de l'alignement avec les règles de la fonction publique», **la Cour outrepassa son rôle et n'a aucune légitimité pour remettre en cause les règles existantes !**

Et là, elle n'y va pas de main morte :

- Réexamen des conditions permettant un départ précoce à la retraite, c'est-à-dire des services actifs, qui ont pourtant été profondément réformés en 2010.
- Abandon des règles sur les modalités de calcul des pensions lorsqu'elles diffèrent de celles de la fonction publique.
- Remise en cause des avantages en nature pour les retraités.

FO Énergie et Mines rejette avec virulence toutes ces préconisations qui ne visent qu'à casser encore plus notre régime de retraite.

D'une façon générale, ce rapport rendu à propos de trois régimes (RATP, SNCF et IEG) **nie totalement la spécificité de notre régime.**

La Cour omet ainsi sciemment de souligner que les IEG ont versé plus d'un milliard d'euros ces dernières années à la solidarité inter régimes.

Il est clair que ce rapport, d'ailleurs commandé par le Sénat, a été rédigé sur ordre alors que le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul DELEVOYE, doit rendre publiques ses propositions au Gouvernement sur la mise en place d'un régime universel par points le 18 juillet prochain, dont on voit bien qu'il va être destructeur pour nos garanties sociales.

Au moment où le Gouvernement est empêtré dans le scandale affectant le ministre De RUGY, qui avait lui-même attaqué le tarif agent, ce rapport de la Cour des comptes vient à point nommé pour tenter de faire diversion. **La ficelle est un peu grosse !**

Cela ne trompera que tous ceux qui ne cherchent qu'à remettre en cause les acquis sociaux, fruits de la lutte de nos anciens.

Le 19 septembre prochain, nous sommes plus que jamais déterminés à nous mobiliser, avec les salariés, contre les casseurs de nos garanties sociales.